

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 9                 | 7        | 4                         |

| Vote                 |
|----------------------|
| <b>A la majorité</b> |
| Pour : 1             |
| Contre : 3           |
| Abstention : 4       |

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en PREFECTURE DE  
CHARTRES  
Le : 18/04/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
13/04/2023

L'an 2023, le 11 Avril à 19:15, le Conseil Municipal de la Commune de Blandainville s'est réuni à la Salle de réunion de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FORGE Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/04/2023.

**Présents** : M. FORGE Philippe, Maire, M. TREMBLAY Philippe, M. BEAUFILS Ludovic, Mme TEILLEUX Nadège, M. RAUZILCRABIT Michel, Mme THERY Jennifer, M. MOHIER Emmanuel.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme BENEZIT Valérie à M. BEAUFILS Ludovic

**Absent** : M. TOUTUT François-Xavier

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme THERY Jennifer

### 15-2023 – Avis du conseil municipal sur le projet éolien de la SAS CHAMP ÉOLIEN DE LA CROIX NOLLET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SAS CHAMP ÉOLIEN DE LA CROIX NOLLET souhaite créer un parc éolien sur le territoire de la commune de Bouville.

Le parc éolien sera constitué de 1 poste de livraison et de 6 aérogénérateurs, dont le modèle n'est pas encore arrêté mais dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Hauteur totale de l'éolienne en bout de pale : 166 ou 164,9 mètres, en fonction du modèle,
- Diamètre du rotor : 136 ou 131 mètres, en fonction du modèle,
- Hauteur du mât : 98 (comprenant une surélévation d'un mètre) ou 99,4 mètres, en fonction du modèle
- Garde au sol : 30 ou 33,9 mètres, en fonction du modèle
- Puissance nominale de l'éolienne : 4,2 ou 3,6 MW, en fonction du modèle.

Monsieur le Maire ajoute qu'une enquête publique sera ouverte à la mairie de Bouville du mardi 14 mars au 14 avril 2023. Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier. Les éventuelles observations pourront être consignées sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie de Bouville.

La commune de Blandainville étant incluse dans le périmètre (6kms), le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur le projet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 3 voix Contre (M. FORGE, MME THERY, M. MOHIER), 1 voix Pour (M. RAUZILCRABIT) et 4 Abstentions (M. TREMBLAY, M. BEAUFILS, MME BENEZIT, MME TEILLEUX) :**

- **Émet** un avis défavorable pour le projet du parc éolien de la SAS CHAMP ÉOLIEN DE LA CROIX NOLLET.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 13/04/2023  
Le Maire  
Philippe FORGE

